



Bienvenue dans votre nouveau régime d'épargne-retraite au travail



Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés.

Bienvenue à la Sun Life! Nous sommes heureux de vous annoncer que votre participation au **Régime d'épargne-retraite du Syndicat des Métallos Section Locale 9554** a débuté le **1^{er} avril 2024**. Vous aurez accès à votre compte à partir du **15 mai 2024**.

Pourquoi choisir la Sun Life?

- Vous pouvez maintenant choisir vos propres options de placement parmi une grande variété de fonds gérés par des professionnels.
- Vous pouvez accéder à votre compte en tout temps et vous assurer que vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs d'épargne.
- Grâce au pouvoir d'achat combiné de votre syndicat et de la Sun Life, les frais de gestion des fonds (FGF) que vous payez dans le cadre de votre régime sont avantageux par rapport à ceux que vous paieriez pour des fonds gérés de façon similaire dans des institutions financières semblables. Vous pouvez donc placer et faire fructifier une plus grande part de votre argent.
- Deux relevés par année : un relevé de fin d'année en format papier envoyé en janvier par la poste. Et un relevé de mi-année que vous pourrez consulter en juillet sur masunlife.ca.
- Nouveaux outils d'épargne et d'aide à la retraite. Pour en savoir plus, rendez-vous à la page 7.

Lisez ce guide pour en savoir plus sur votre nouveau régime et les mesures que vous devez prendre.

Voici ce qui se passera

- Vous devrez créer un code d'accès et un mot de passe pour masunlife.ca.
- Le 31 mars 2024, vous avez cessé de participer au Fonds fiduciaire de retraite section locale 1976 des Métallos. Depuis le 1^{er} avril 2024, vous participez à un nouveau régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD), le Régime de retraite du Syndicat des Métallos Section Locale 9554. Les cotisations que vous et votre employeur versez à chaque paie ne changeront pas et seront versées à ce nouveau RRCD. Les cotisations d'avril seront déposées d'ici la fin du mois de mai 2024. Vous verrez un solde de 0 \$ jusqu'à ce que ceci se produise.
- De nouveaux produits vous seront offerts.
- Vous pourrez transférer votre épargne de votre régime existant à votre régime à la Sun Life.
- De nouveaux fonds de placement vous seront offerts.
- Vous devrez désigner un bénéficiaire pour chaque produit.

Nous voulons que ce soit facile pour vous

Tout comme le Syndicat des Métallos Section Locale 9554, nous voulons rendre ce changement aussi simple que possible. Dans cette optique, nous établirons votre compte avec nous.

Produits offerts dans votre régime

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Ce produit pourrait former une partie importante de votre revenu de retraite. Vous et votre employeur versez des cotisations avant impôt dans un compte établi chez nous. Puisqu'il s'agit d'épargne-retraite, la loi ne vous permet généralement pas de retirer l'argent du RRCD dont vous n'avez pas acquis les droits avant la fin de votre emploi ou votre départ à la retraite.

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Ce produit est conçu pour l'épargne-retraite supplémentaire. Vous versez de l'argent dans un compte établi chez nous. Vous ne payez pas d'impôt tant que vous ne retirez pas d'argent au comptant. Vous pouvez verser des cotisations occasionnelles à votre REER. Votre employeur ne verse pas de cotisations complémentaires.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Ce produit convient aux objectifs d'épargne en tous genres. Il est destiné aux cotisations provenant d'argent déjà imposé. Par contre, les revenus de placement ne sont pas imposables. Il y a un plafond de cotisation qui change à l'occasion. De plus, vous pouvez reporter vos droits de cotisation inutilisés et vos retraits des années passées. Vous pouvez verser des cotisations occasionnelles à votre CELI. Votre employeur ne verse pas de cotisations complémentaires.

Ce résumé a été rédigé dans le langage le plus clair et le plus simple possible. Comme il s'agit d'un résumé, il n'est pas complet. Veuillez consulter la brochure du participant ou communiquer avec la Sun Life pour une description détaillée de votre régime. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce résumé ou dans la brochure du participant et le contrat collectif établi auprès de la Sun Life, le contrat collectif prévaut.

Ce que vous devez faire

Assistez à une séance d'information

Nous tiendrons des séances d'information les 27 mai, 31 mai et 3 juin prochains pour répondre à vos questions sur votre nouveau régime et ce qu'offre la Sun Life. Votre administrateur de régime vous enverra la marche à suivre pour vous inscrire.

Surveillez l'arrivée de votre lettre de bienvenue et inscrivez-vous sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca)

Une fois votre compte établi, nous vous enverrons par la poste une lettre de bienvenue. Cette lettre contiendra des renseignements importants, comme votre numéro de compte.

Le site [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) et l'appli **ma Sun Life mobile** sont des ressources importantes qui vous aideront à gérer votre régime au travail. Pour établir votre compte en ligne, le moyen le plus simple est de passer par l'appli **ma Sun Life mobile** : téléchargez l'appli et inscrivez-vous avec l'adresse courriel que vous avez fournie à votre employeur. Ensuite, vérifiez que vous avez bien reçu un courriel de confirmation. Si votre adresse courriel figure dans nos dossiers, vous n'aurez qu'à choisir votre mot de passe et vos questions de sécurité. C'est tout! Si votre adresse courriel ne figure pas dans nos dossiers, vous pourriez devoir suivre une étape de plus pour confirmer votre identité.

Comprenez comment nous établissons votre RRCD

Nous établirons dans votre compte RRCD la plupart des renseignements nécessaires. Vos cotisations seront versées au fonds distinct Stratégie de vie^{MC} Retraite MFS dont l'échéance est la plus proche de votre 65^e anniversaire de naissance, sans le dépasser. C'est votre « fonds de départ ». Le bénéficiaire de ce compte sera, par défaut, votre succession.

C'est facile d'investir avec les fonds axés sur une date d'échéance. Vous n'avez qu'à choisir votre date de départ à la retraite, sans la dépasser, et le fonds qui s'en approche le plus. La date d'échéance que vous choisissez détermine le degré de risque que prend le gestionnaire du fonds. Ensuite, il choisit une combinaison de placements. Au début, il prend plus de risques pour faire croître votre argent. À mesure que vous vous rapprochez de la retraite, il choisit des placements plus sûrs.

Votre administrateur de régime a choisi ce fonds de départ pour vous. Toutefois, nous vous encourageons à vous renseigner sur les autres options de votre régime et à choisir vous-même vos placements. Vous pouvez modifier vos directives de placement en tout temps (allez à la page 7 pour savoir comment).

Vous pouvez transférer l'épargne de votre RRCD actuel à la Sun Life. Pour savoir comment, lisez la section *Envisagez de regrouper à la Sun Life l'épargne que vous avez ailleurs*.

Pensez à adhérer au REER et au CELI

Le **21 mai 2024**, nous vous enverrons un courriel vous invitant à adhérer au REER et au CELI. Vous n'aurez qu'à suivre les instructions indiquées

- **Étape 1** : À la page d'ouverture de session du site masunlife.ca, sélectionnez **Inscrivez-vous** pour créer votre compte en ligne. Si vous en avez déjà un, ouvrez une session.
- **Étape 2** : Une fois que vous avez accédé à votre compte Sun Life, sélectionnez **Gérer le régime**. Dans le menu déroulant, sélectionnez **Adhésion aux produits**. Suivez les étapes à chaque écran pour établir votre régime, choisir vos placements et désigner vos bénéficiaires. Allez à la section *Versez une cotisation occasionnelle* pour savoir comment cotiser au REER et au CELI.
- **Étape 3** : À la page d'accueil, sélectionnez **Gérer le régime**, puis **mon plan** pour explorer tous les outils et renseignements qui vous sont fournis.

Versez une cotisation occasionnelle

Les cotisations occasionnelles, c'est simple comme bonjour. Vous devrez fournir vos renseignements bancaires, que vous trouverez sur un chèque ou dans votre compte bancaire en ligne. Vous pouvez verser votre cotisation d'une des deux façons suivantes :

Sur votre téléphone intelligent

- **Étape 1** : Ouvrez une session dans l'appli **ma Sun Life mobile**.
- **Étape 2** : Appuyez sur un produit sous **Placements**, puis sélectionnez **Verser une cotisation**. Seuls les produits où le versement de cotisations occasionnelles est permis présenteront cette option.
- **Étape 3** : Entrez vos renseignements bancaires et le montant de la cotisation occasionnelle.

Ou sur votre ordinateur

- **Étape 1** : Ouvrez une session sur masunlife.ca et sélectionnez **Gérer le régime**, puis **mon plan**. En haut de la page, cliquez sur **Versements** et sélectionnez **Cotisations occasionnelles**.
- **Étape 2** : Versez la cotisation en ligne ou imprimez et remplissez le formulaire, puis envoyez-le-nous.
- **Étape 3** : Sélectionnez le produit dans lequel vous placez l'argent et le montant de la cotisation occasionnelle.

Désignez vos bénéficiaires

Nous ne pouvons pas transférer vos désignations de bénéficiaires actuelles à votre nouveau régime. Vous devrez désigner des bénéficiaires pour chacun de vos produits.

Si vous ne désignez pas de bénéficiaire :

- L'argent ira dans un compte de succession et pourrait être soumis à un processus d'homologation long et coûteux. Cela signifie qu'un juge devra valider votre testament pour établir qui recevra votre argent.
- Vos proches pourraient attendre plus longtemps et toucher un montant moins élevé que celui qu'ils recevraient si vous aviez désigné un bénéficiaire.

N'oubliez pas que selon la loi sur les régimes de retraite, si vous décédez avant le début du versement de vos prestations, votre épargne dans un régime de retraite enregistré doit être versée à la personne qui a la qualité de conjoint admissible au moment de votre décès. Si vous n'avez pas de conjoint admissible ou si votre conjoint a renoncé à son droit à ces sommes, le bénéficiaire que vous aurez désigné les recevra. Il est bon d'examiner vos désignations de bénéficiaires régulièrement et de les modifier au besoin. Pour ce faire, ouvrez une session sur masunlife.ca et sélectionnez **Gérer le régime**, puis **Gérer les bénéficiaires**.

Apprenez comment gérer votre régime en ligne

Vous pouvez gérer facilement votre régime en ligne. Ouvrez une session sur masunlife.ca et sélectionnez **Gérer le régime** pour gérer vos :

Placements	Bénéficiaires
Sélectionnez mon plan , Modifications , puis Modification des placements .	Sélectionnez Gérer les bénéficiaires .

Envisagez de regrouper à la Sun Life l'épargne que vous avez ailleurs

Le 31 mars 2024, vous avez cessé de participer au Fonds fiduciaire de retraite section locale 1976 des Métallos. Dans les prochaines semaines, vous recevrez une lettre indiquant les options pour votre épargne dans le régime. L'une de vos options est de transférer votre épargne à votre nouveau régime à la Sun Life. En regroupant votre épargne au même endroit, vous pourrez la gérer plus facilement. De plus, vous pourrez profiter des frais avantageux que vous offre votre régime par rapport à ceux que vous paieriez pour des fonds gérés de façon similaire dans des institutions financières semblables. Quand nous créerons votre RRCD, nous devons faire une demande aux autorités réglementaires pour faire enregistrer le produit. Ce processus peut prendre quelques mois. Jusqu'à ce que nous recevions l'approbation des autorités réglementaires, vous ne pourrez pas transférer d'argent dans votre RRCD. Vous pouvez toutefois transférer votre épargne dans le REER immobilisé de votre nouveau régime.

Pour transférer l'épargne du Fonds fiduciaire de retraite section locale 1976 des Métallos à votre nouveau régime, vous devrez remplir le formulaire de transfert fourni par Manion Wilkins. Vous recevrez ce formulaire dans les prochaines semaines en même temps que l'information sur vos options. Si vous avez des questions, appelez-nous au 1-866-733-8612, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE. Nous sommes là pour vous aider.



Fonds de votre nouveau régime

Vous trouverez ci-dessous la liste de tous les fonds offerts dans votre nouveau régime auprès de la Sun Life, ainsi que les frais de gestion des fonds (FGF) s'y rapportant au **31 mars 2024**.

Type de fonds	Nom du fonds	FGF
Aidez-moi à choisir – nous vous indiquons un choix de fonds sans tracas et vous n'avez qu'une décision à prendre.		
Fonds axé sur une date d'échéance	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2025 MFS	1,27 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2030 MFS	1,27 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2035 MFS	1,27 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2040 MFS	1,27 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2045 MFS	1,28 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2050 MFS	1,28 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2055 MFS	1,30 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2060 MFS	1,30 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraite 2065 MFS	1,30 %
	Fonds distinct Stratégie de vie ^{MC} Retraités MFS	1,30 %
C'est moi qui chois – vous gérez l'ensemble de vos placements et prenez toutes vos décisions à l'aide de nos outils.		
Fonds de liquidités	Fonds garanti 1 an, 3 ans, 5 ans Sun Life	S. O.
	Compte à intérêt quotidien garanti Sun Life (CIQG)	S. O.
Fonds de titres à revenu fixe	Fonds distinct indiciel d'obligations canadiennes BlackRock	1,07 %
	Fonds distinct d'obligations de base plus PH&N	1,31 %
Fonds d'actions canadiennes	Fonds distinct collectif d'actions canadiennes CC&L	1,26 %
	Fonds distinct indice composé S&P/TSX BlackRock	1,06 %
Fonds d'actions américaines	Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock (Enregistré seulement)	1,05 %
	Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock (Enregistré/Non enregistré) - CELI seulement	1,05 %
Fonds d'actions mondiales	Fonds distinct d'actions mondiales Mawer	1,56 %
	Fonds distinct indiciel d'actions mondiales BlackRock	1,17 %

Qu'entend-on par frais de gestion des fonds (FGF)?

Les FGF comprennent les frais de gestion de placements (FGP) et les frais d'exploitation. Les FGP servent à rémunérer les gestionnaires de placements professionnels qui sélectionnent et gèrent les placements des fonds. Les frais d'exploitation couvrent les coûts liés à la gestion des fonds, comme les frais juridiques, les frais d'audit et les frais liés aux opérations, à la gestion administrative et au dépôt des documents exigés par la réglementation. Les FGF servent également à couvrir la tenue des registres pour votre compte et le coût des services qui vous sont offerts. Les FGF indiqués dans le tableau n'incluent pas la taxe de vente applicable, mais nous imputons cette taxe à votre compte.

Découvrez les placements qui vous conviennent

Utilisez les renseignements ci-dessous pour passer en revue vos placements sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca). Ouvrez une session, puis sélectionnez **Gérer le régime** et cliquez sur **mon plan**. Vous pouvez explorer nos outils, découvrir les produits qui vous sont offerts et vous assurer que vous êtes en voie d'atteindre vos objectifs, le tout au même endroit.

01.

Quels types de placements devriez-vous choisir?

Utilisez l'**outil Répartition de l'actif** pour évaluer le degré de risque qui vous convient pour vos placements. Cela vous aidera à sélectionner les fonds qui vous conviennent le mieux.

Pour y accéder, sélectionnez **Outils**, puis **Répartition de l'actif**.

02.

Comment se portent les fonds de votre régime?

Consultez la liste des fonds offerts par votre régime et voyez leur rendement. Vous pouvez également découvrir d'autres outils **Morningstar®** de pointe en sélectionnant un onglet au haut de la page.

Sélectionnez **Survol du régime**, puis **Voir les placements offerts**.

03.

Comment voyez-vous la retraite?

Le **Planificateur de retraite** vous aide à savoir combien vous devez épargner pour atteindre vos objectifs de retraite. Il conserve les renseignements que vous entrez. Vous pouvez donc les consulter en tout temps pour voir vos progrès.

Pour utiliser cet outil, sélectionnez **Outils**, puis **Planificateur de retraite**.

04.

Modifiez vos placements

Pour modifier vos placements, sélectionnez **Modifications**, puis **Modification des placements**.

Besoin d'aide? Vous avez accès à Conseils 360 au travail

Votre régime au travail peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers. Conseils 360 au travail de la Sun Life facilite votre parcours financier grâce à des conseils personnalisés sans frais supplémentaires.

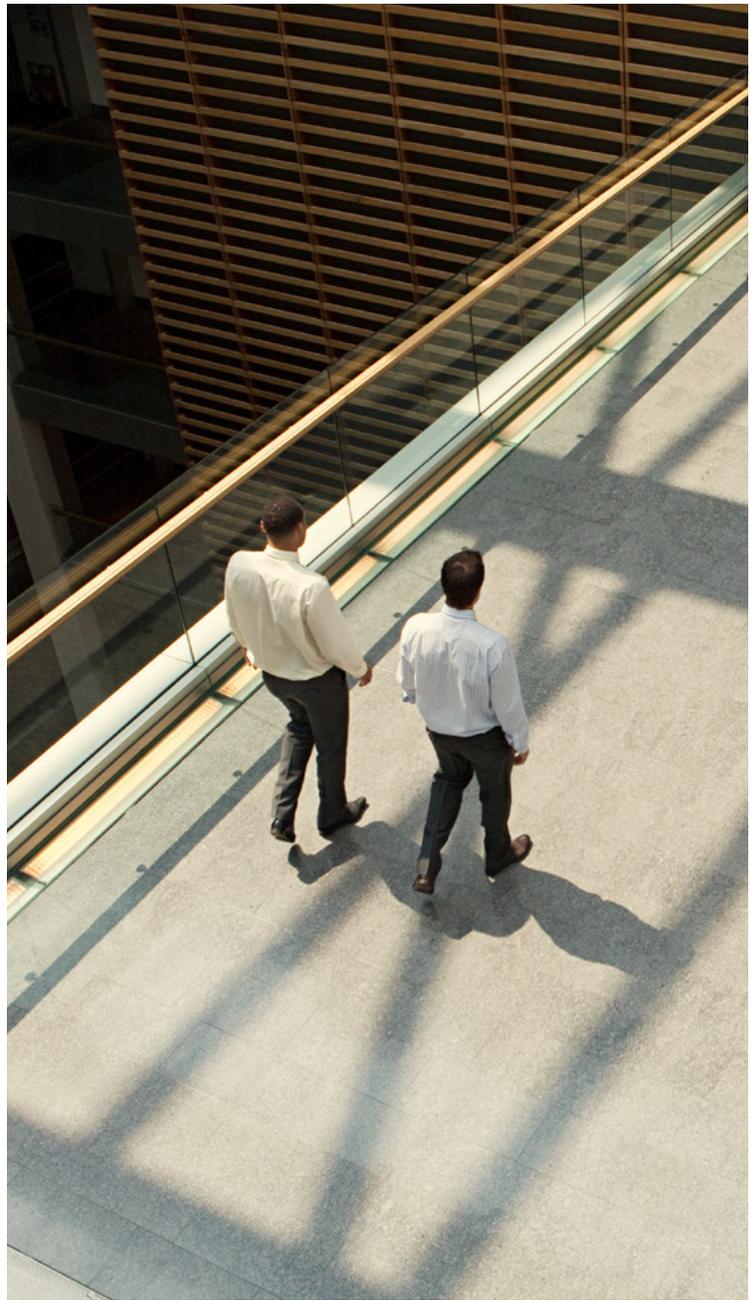
Conseils 360 au travail, c'est :

- De l'aide pour élaborer un parcours financier, propulsé par Un Plan, simplement Sun Life, un outil simple et convivial axé sur les objectifs;
- l'assistance de notre équipe attitrée de conseillers autorisés;
- des conseils personnalisés pour maximiser votre régime d'épargne au travail.

Découvrez comment nous contacter à la dernière page de ce guide.

Protection des renseignements personnels

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour : concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page www.sunlife.ca/confidentialite ou appelez-nous.



Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Accédez au site Web

Consultez masunlife.ca pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.

Besoin de nous appeler?

Composez le 1-866-733-8612, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.